

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2694

présenté par
Mme Laporte

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Infrastructures et services de transports	0	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0	0
Service public de l'énergie	0	100 000 000	100 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	900 000 000	900 000 000
Soutien au développement de l'énergie nucléaire (<i>ligne nouvelle</i>)	1 000 000 000	0	0
TOTAUX	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
SOLDE	0	0	0

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement d'appel vise à rappeler au Gouvernement le caractère prioritaire d'un investissement massif dans le développement du nucléaire.

Le programme créé a pour but de financer tous les axes de développement de l'énergie nucléaire pour la transition énergétique française. Cela inclut la reprise de la recherche et développement sur la filière sodium après son injustifiable abandon en 2019 (arrêt du projet Astrid) ainsi que le financement d'autres filières novatrices de réacteurs comme les réacteurs à très haute température - prometteurs en raison de leur possible utilisation pour produire de l'hydrogène bas-carbone - ou les réacteurs utilisant un fluide caloporeur à l'état supercritique. Il inclut aussi le développement d'une filière française de retraitement de l'uranium issu du combustible usé et celui d'un système de récupération à grande échelle de la chaleur produite par les réacteurs existants pour le chauffage industriel et urbain.

L'action "Soutien au développement de l'énergie nucléaire" du nouveau programme du même nom est abondée à hauteur d'1 000 000 000 € en AE et CP.

L'action 12 du programme n°345 est diminuée de 100 000 000 € en AE et CP.

Chacune des trois actions du programme n°380 est diminuée de 300 000 000 € enAE et CP.

Il est proposé au Gouvernement de lever le gage de cette dépense.